

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU VENDREDI 15 JUIN 2018

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY; Denis ROLLAND, Adjoints.

Bernard LECOCQ; Olivier WAUTERS; Jean-Claude GIRET; Gérard SOUFFLET, Conseillers.

Excusés : Nadège PERROTTE

pouvoir à Colette JOLLIVET.

Alain CHOTEAU

pouvoir à Robert JOYOT.

Élodie THÉRY

Martine CANIVET

pouvoir à Geneviève DELABY. pouvoir à Jean-Claude GIRET.

Claudine LEFEBVRE

Absente: Jocelyne LHOTTE.

Secrétaire de séance : Geneviève DELABY.

Compte-rendu de la séance du Mercredi 25 Avril 2018 : aucune observation.

1) ÉCLAIRAGE PUBLIC

- REMPLACEMENT DES LUMINIAIRES DE ROYE PAR DES LEDS.
- POSE DE LEDS EN DIFFÉRENTS POINTS DE LA COMMUNE

Plan de financement établi par le Syndicat d'Énergie SE60 :

Participation de la Commune

9 577,66 €

Subvention, remboursement de T.V.A. 15 099,08 €

24 676,74 € TTC

Accord, unanime, du conseil municipal.

2) COMPÉTENCES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN ÉNERGIE PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT D'ÉNERGIE SE60

Le Syndicat propose une étude gratuite des bâtiments de la Commune, accompagnée de préconisations de travaux, sans obligation de faire ces travaux.

Le conseil municipal préfère repousser cette étude à plus tard.

SALLE DES FÊTES

AMÉNAGEMENT et RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

ACCESSIBILITÉ

L'ADTO a établi une étude de faisabilité portant sur :

- la construction d'une salle des fêtes au Larris,
- l'aménagement et le réaménagement de l'école.

À l'unanimité, le conseil municipal refoule l'idée de la salle des fêtes.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de s'orienter sur l'aménagement et le réaménagement de l'école.

À la majorité, le conseil municipal décide de s'atteler dès maintenant au réaménagement et à l'accessibilité de la Mairie.

- ⇒ Votent favorablement sur ce dernier point :
 - Bernard LECOCQ, Olivier WAUTERS, Jean-Claude GIRET, Claudine LEFEBVRE et Gérard SOUFFLET.
- ⇒ Les autres conseillers s'abstiennent.

Jean-Claude GIRET estime cependant que l'école et la Mairie ont des locaux suffisants dans lesquelles elles peuvent très bien fonctionner.

4) VOIRIE ET CHEMIN HAMEAU DE FRAMICOURT

Orages du 25 mai dernier,

Coulées de boues sur FRAMICOURT, et détérioration complète du chemin de FRAMICOURT.

Facture d'évacuation des boues :

7 890,00 € TTC

Devis de réfection du chemin de FRAMICOURT :

32 733,00 € TTC 40 623,00 € TTC

Sur la réfection du Chemin,

Réunion à prévoir avec la THELLOISE, COLAS, Bernard LECOCQ, Yannig MERLIN et Gérard SOUFFLET.

Déclaration à faire auprès des MMA pour l'ensemble des travaux.

> Demande de subvention d'urgence à déposer auprès du Conseil Départemental pour l'ensemble des travaux.

5) TRAVAUX DE VOIRIE - EMPRUNT

Travaux sur FRAMICOURT

40 000.00 € TTC

 Travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, et pour l'instant, uniquement d'un accord de dérogation

80 000,00 €

· Travaux de voirie supplémentaires portés au Budget

20 000,00 € 140 000,00 € TTC

À l'unanimité, le conseil municipal agrée de conclure un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 150 000,00 €, sur une durée de 20 ans, et pour une annuité de 9 100,00 €

6) DÉLÉGATION AU MAIRIE

À l'unanimité, le conseil municipal agrée les délégations suivantes :

- ⇒ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 12 000,00 €·HT.
- ⇒ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- ⇒ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ⇒ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions nécessaires dans les cimetières.
- ⇒ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- ⇒ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 €.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- ⇒ D'autoriser au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- ⇒ De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

CONVENTION AVEC LA SAFER DES HAUTS-DE-FRANCE

Elle définit un dispositif de surveillance et d'intervention foncières en vue de la protection des espaces naturels, agricoles, ruraux, bois, champs et pâtures, ----

Ce dispositif fonctionne à partir des notifications qui sont faites par les notaires. La Commune peut demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption. Mais la SAFER reste libre de l'exercer. Coût annuel : 350,00 €. Accord, unanime, du conseil municipal. Sauf l'opposition de Jean-Claude GIRET.

8) BOIS DES NOVALLES

Le conseil municipal constate qu'une opération de défrichement, de dessouchement, de terrassement, d'apports de terres et d'aménagement de terrain, a été exécutée sans autorisation, sur une parcelle de bois attenant à un massif forestier de plus de 4 hectares.

À l'unanimité, le conseil municipal demande expressément au maire de dénoncer cette opération.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

a) Calvaire de la rue du Pont Delettre.

Sa réparation et sa réinstallation ont été confiées à l'entreprise THÉRY.

b) Columbarium

Les travaux en sont prévus pour fin juin / début juillet.

c) Affaissement de chaussée : Rue des Petits Prés

Cette route étant d'intérêt communautaire, la question doit être réglée par la Communauté de Communes THELLOISE.

d) Haut de la ruelle des Quarterons

Sa réfection est incluse dans les travaux de voirie subventionnnables (accord de dérogation du Département). Jean-Claude GIRET suggère qu'on y élague la végétation.

e) Affaissement de chaussée sur le pont de la rue de Pierrepont

Cette question sera évoquée avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain, bientôt compétent sur tous nos ruisseaux.

f) Réfection de la RD 1001 dans la traversée de ROYE

La fiche de programmation des services techniques du Département a été « transmise aux élus ». Robert JOYOT prend contact avec M. LETELLIER pour savoir ce qu'en ont fait les élus.

g) Carrefour Fontaine Mignon,

Rue des Faïenciers

Rue de la Fontaine Mignon

Jean-Claude GIRET et Geneviève DELABY suggèrent une modification de signalisation.

h) Brice DUCHESNE

Après 2 ans de services, Brice DUCHESNE a quitté les services de PONCHON, et il a été embauché en CDI par une entreprise privée.

Le conseil municipal le remercie pour ses bons services, et lui souhaite beaucoup de satisfactions.